

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/019/7.2

Feuillet n°028



Communauté de Communes  
**Terrassonnais**  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
**Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 26 mars 2024**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

**Suppléant** : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE,

Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

**Excusés** : Dominique DURUY donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : GEMAPI 2024 : fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI**

*Vu* le Code général des impôts et notamment ses articles 1530 bis,

*Considérant* la délibération du conseil communautaire instaurant la taxe Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

*Considérant* que l'article 1530 bis du Code général des impôts requiert également que le produit de la taxe GEMAPI soit arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour l'application l'année suivante,

*Considérant* que le produit de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, en étant au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes,

AR Prefecture

024-200041150-20240409-DE2024019-DE  
Reçu le 11/04/2024

**Considérant** que ce produit sera réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

**Considérant** le coût net de la compétence GEMAPI,

**Vu**, les travaux de la commission des finances réunie le 22 février et le 4 avril 2024,

**Vu**, le débat d'orientations budgétaires 2024 et le rapport présenté ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- D'ARRETER** le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 102 453,99€ pour l'année 2024,
- D'AUTORISER** le Président à notifier cette délibération aux services de la DDFIP.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 11/04/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**Terrassonnais**

**Communauté de Communes**  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

**Haut Périgord Noir**

**Terrassonnais**

**Communauté de Communes**  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

**Haut Périgord Noir**

**AR Prefecture**

024-200041150-20240409-DE2024019-DE  
Reçu le 11/04/2024